



Dépêche 153/02

Missions et emploi : le Minéfi pris la main dans le sac

La CFDT a appris aujourd'hui que, pour faire suite à une commande des ministres, un message du secrétariat général du Minéfi avait demandé aux Directeurs d'écrire pour le 5 décembre une « *note stratégique* » qui « *devra comporter, en même temps que votre appréciation personnelle sur les missions de votre direction, une estimation du volume des emplois correspondant à chacune de ces missions, qu'elles relèvent du cœur ou de la périphérie de l'action du service, identifiés par la note.* »

La CFDT a immédiatement saisi le Secrétaire général du ministère. Elle a fait part de sa vive surprise qu'une telle tâche puisse être demandée aux directeurs sur des sujets aussi sensibles pour tous les agents du Minéfi sans que leurs organisations syndicales aient été invitées à en discuter. En outre la CFDT a souligné que la comptabilisation des effectifs dédiés aux missions dites périphériques dans un contexte de suppressions d'emplois devait être considérée comme la préparation d'un abandon de missions. La CFDT a demandé à ce que les organisations syndicales aient connaissance du contenu de la réponse des directeurs.

Le Secrétaire général a affirmé que le travail demandé aux directeurs, purement administratif, répondait à la nécessité d'apporter une information exacte aux ministres. Par ailleurs, le recensement des missions prioritaires et périphériques devrait être réalisé. Toutefois, en dépit de la lecture qui peut être faite du message envoyé aux directeurs, il n'y aurait pas de lien entre l'emploi et le recensement de missions périphériques. Enfin, le Secrétaire général a indiqué que le chiffrage en emplois des grandes missions du Minéfi serait communiqué aux fédérations syndicales.

La CFDT n'a jamais eu la naïveté de croire que le ministre ne se servirait pas de sa distinction entre le cœur et de la périphérie des missions. Il s'agit bien préparer les redéploiements et les suppressions d'emplois de 2004. Les rideaux de fumées lâchés par le ministère pour tenter de dissimuler ses intentions n'auront pas tenu bien longtemps.

Seule une mobilisation massive des tous les agents empêchera le ministre de passer des intentions aux actes.

Paris, le 28 novembre 2002